ABONNEMENT

Nausour

on s'abonne

A SAUMUR

sur la poste

et chez tous les libraires

en envoyant un mandat

élap

nt

-CHALGO

TE

RIE

ion

BUX

oulu

soins

its

50

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JÉGIG SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS. LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.... 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sant restitution dans ce deraier cas; Et du droit de modifier la rédactic p des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction avant midi.

tion, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'aboune
A PARIS
A L'AGENOE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 26 JUILLET

flections du 31 juillet 1892

Candidats Conservateurs

Conseil général

Montreuil - Bellay. — M. GIGOT, conseiller sortant.

Saumur (Nord-Est). — M. BRUAS, conseiller sortant.

Vihiers. — M. DES NOUHES, conseiller sortant.

Conseil d'arrondissement

Doué-la-Fontaine. — M. GUIONIS, conseiller sortant.

Gennes. — M. BAUDRILLER, conseiller sortant.

UNE PROTESTATION ÉPISCOPALE

Dans une lettre adressée à la *Croix*, de Provence, M^{gr} Gouthe-Soulard proteste à bon droit contre la récente confiscation de son traitement, et il appuie sa protestation sur des arguments irréfutables.

Sa Grandeur n'a pas de peine à établir que le budget des cultes n'est que le service d'une dette nationale contractée vis-à-vis du clergé.

Le 2 novembre 1789, l'Assemblée nationale promulgua un décret décidant que « tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, mais à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entrelien de ses ministres et au soulagement des pauvres. »

Cet engagement solennel fut reconnu et consacré, en 1791, par l'Assemblée constituante dans cet article de sa Constitution:

« Les fonds nécessaires au paiement de la Bette nationale ne peuvent être refusés ni suspendus. Le traitement des ministres du culte catholique fait partie de la Dette nationale. »

C'est donc avec raisou que Mer l'archevêque d'Aix a pu écrire :

- * La dette est absolue, ne pouvant ni être refusée, ni être suspendue : elle est nationale, est-ce clair?
- La nation française s'est engagée non gratuitement, non par sentime nt de générosité, non même par reconnaissance pour d'innombrables services rendus à la patrise : elle a souscrit une dette de justice rigoureusse qu'elle appelle dette nationale et qu'elle ne pouvait décliner sans forfaire à l'honneur.
- Le clergé catholique français est créancier de la nation au même titro que les créanciers inscrits sur le grand livre de la dette publique, avec cette différence que ces créanciers ont acheté des rentes ou prêté leur argent à l'Etal, parce qu'il lenr a plu de le faire, tandis que le clergé, violemment dépossédé en 4789, est devenu créancier malgré lui, recevant un revenu qui représente ciriquante centimes pour cent des biens confisqués.
- « Mon indemnité de traitement, ajoute Mer

Gouthe-Soulard, est attachée à mes fonctions épiscopales; tant que je les exerce, elle m'est dûe rigoureusement. M. le ministre nous traite en esclaves, nous lui répondrons toujours en évêque: Non licet; vous n'avez pas ce droit. »

M^{gr} l'archevêque d'Aix répond ensuite à cette prétentiou d'assimiler les membres du clergé aux fonctionnaires de l'Etat. Très justement il fait observer que ce n'est pas au nom de la puissance civile que le prêtre baptise, confesse, célèbre la sainte-messe, administre les mourants, bénit l'union des fidèles.

Et il s'écrie: « Je subis la force, mais je proteste contre la violation de mon droit. »

Assurément la vaillante protestation de M^{gr} Gouthe-Soulard n'arrètera pas le gouvernement.

INFORMATIONS

LES ANARCHISTES

La police de la Sûreté continue activement à rechercher les anarchistes venus de Londres.

A la suite d'une dépêche concernant, dit-on, Francis et Meunier, une longue conférence a eu lieu avant-hier, à la Préfecture de police, entre les principaux chess de la Sûreté.

L'ÉPIDÉMIE CHOLÉRIFORME

L'épidémie continue à décroître.

Trois décès seulement ont été constatés samedi et dimanche dans la banlieue de Paris.

Poursuites contre un député

Le XIX^e Siècle annonce que des poursuites seront intentées contre M. Douville-Mailleseu, par le Conseil municipal d'Abbeville, contre lequel le député de la Somme a proséré des injures publiques.

L'affaire viendra le 4 août.

En Algérie

Le Voltaire prétend savoir que M. Loubet et quelques-uns de ses collègues se sont émus de la demande du général du Bessol, qui, pour des dissentiments graves avec le gouverneur d'Algérie, sollicite sa mise à la retraite, et de celle du préfet d'Alger, exprimant le désir de rentrer en France, même comme préfet de 2e classe.

AU DAHOMBY

Le ministre de la marine a reçu des nouvelles du colonel Dodds. Avec les contingents annoncés, les troupes auxiliaires qu'il organise et les alliances qu'il s'est assurées, le colonel Dodds considère qu'il est en état de mener rapidement à bonne sin les opérations contre Behanzin.

LES DYNAMITEURS

On télégraphie de Liège, 25 juillet :

- « Un ageut de police sur lequel un malfaiteur a tiré un coup de revolver à Spa, a riposté et l'a blessé grièvement.
- » On a saisi sur cet homme des cartouches de dynamite. Il faisait partie d'une bande qui voulait faire sauter plusieurs propriétés, puis voler. »

PATRIOTISME JUIF

Nous lisons dans l'Agence Havas :

« Bône, 24 juillet.

» Dans un sermon prononcé hier matin à la synagogue, le rabbin Stora a préconisé l'enseignement hébraïque et s'est livré à une attaque violente contre l'enseignement français, disant que l'étude de la langue française et des sciences dévoyait les jeunes Israélites, en faisait des êtres inutiles, des incapables, n'ayant pas de cœur et allant jusqu'à frapper leurs parents.

- » Plusieurs assistants ont protestė.
- » Des altercations violentes se sont produites.
- » La colonie juive est irritée du langage antipatriotique du rabbin, et une grande émotion règne en ville. »

Nous sommes curieux, dit la Libre Parole, de savoir quelle sera l'attitude du garde des Sceaux à l'égard de ce rabbin fanatique. On connaît l'empressement qu'a toujours mis M. Ricard à priver de leur traitement les petits vicaires de campagne accusés, la plupart du temps à tort, d'avoir mal parlé en chaire du gouvernement de la République opportuniste.

Eux, du moins, s'ils ont médit de l'enseignement laïque, n'ont jamais calomnié l'enseignement français, et leurs ennemis les plus acharnés n'ont pas encore osé les accuser d'avoir tenu un langage antipatriotique.

M. le garde des Sceaux a là une belle occasion de réhabiliter sa justice et de démontrer que l'égalité devant la loi n'existe pas uniquement en faveur des Juis contre les Français.

LES AÉRONAUTES

Le Havre, 24 juillet.

Cet après-midi, à quatre heures, le capitaine Porlié a quitté la caserne Marie-Christine avec le ballon *Victor Hugo*. Un vent du nord-est a d'abord poussé l'aérostat du côté de la mer, dans la direction de Trouville; mais à une altitude de 800 mètres, le ballon a été emporté vers Isigny (Manche).

Le capitaine Porlié est accompagné de sa fille. Une foule immense suit, sur le littoral, les péripéties de l'ascension.

Paris, 23 juillet, 4 h. matin.

Au moment où un aérostat lancé, à l'occasion d'une fête donnée en faveur des victimes de Saint-Gervais, par M. Besançon, directeur de l'ècole d'aérostation de Levallois, allait s'élancer dans les airs, les remorques du ballon se sont brisées et le ballon disparut, emportant un seul aéronante, sans lest ni outillage d'atterrissage.

ACCIDENT DE TRAMWAY A VAPEUR

On télégraphie de Lyon :

- « Une collision s'est produite avant-hier dans l'après-midi sur la ligne du tramway à vapeur de Lyon à Neuville, à six kilomètres de Lyon.
- » Deux machines se sont heurtées; trois voitures de chaque train ont été défoncées.
- » On compte quiaze personnes blessées légèment, deux assez grièvement.
- » Un mécanicien et un conducteur sont dans

un état désespéré; d'autres employés ont reçu des blessures assez sérieuses.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 25 juillet 1892.

Après quelques jours d'hésitation le marché reprend un peu d'animation; la tenue des marchés étrangers, qui se manifeste par la hausse de quelques fonds d'Etat, favorise les dispositions meilleures de notre Bourse.

Le 3 0/0 remonte à 98.42 et le 4 1/2 se tient à 106.17.

La tenue très ferme de la Rente Italienne, en progrès marqué à 90.60, confirme la bonne impression qui résulte des dispositions très conciliantes du nouvel ambassadeur d'Italie. L'Extérieure recule à 63 après 63 1/2. Le Russe Nouveau cote 78 et l'Orient 66.40.

La Banque de France reste en tendance très ferme à 4,220 fr. Après le succès incontestable obtenu par le Crédit Foncier dans sa double opération de conversion et d'émission, l'action est demandée à 1,085 et la Communale nouvelle bénéficie d'une prime de 50 à 75 contimes. Les souscripteurs de 400 obligations et au-dessus peuvent dès maintenant se faire rembourser 75 0/0 de leurs souscriptions.

La Banque de Paris cote 640. La Société Générale est en progrès à 467.50. Cette avance est justifiée par la marche progressive des bénéfices qui se chiffrent par 1,988,654 fr., tous frais déduits pour le 1er semestre 1892. Le Crédit Lyonnais se rapproche du cours de 800; il passe de 785 à 787. Par sa grande clientèle il a pris une large part aux deux conversions Tunisienne et du Crédit Foncier.

Les Chemins Economiques cotent 415.

Informations financières. — Sans attendre le moment, qui est prochain, où le syndicat dont nous avons annoncé la formation pourra commencer ses achats sur le marché, la Part Fulminite est très demandée à 50 fr.

NOUVELLES MILITAIRES

LES MANŒUVRES DE CAVALERIE AU CAMP DE LANNEMEZAN

Du 2 au 13 août inclus auront lieu, sur l'emplacement de l'ancien camp de Lannemezan, d'importantes manœuvres de cavalerie, sous la direction du général Loisillon, membre du comité technique de la cavalerie, commandant le 1er corps d'armée.

Deux divisions provisoires de cavalerie prendront part à ces manœuvres.

La première division, commandée par le général Jacquemin, inspecteur permanent de cavalerie à Bordeaux, sera composée:

1º Dela 18º brigade de cavalerie (15º dragons, en garnison à Libonrne; 6º hussards, en garnison à Bordeaux), commandée par le général d'Estremont, à Libourne;

2º De la 17e brigade de cavalerie (10e dragons, en garnison à Montauban; 9e chasseurs, en garnison à Auch), commandée par le général de Boysson, à Montauban.

La deuxième division, commandée par le général Bignon, inspecteur permanent de cavalerie à Marseille, sera composée :

4° De la 15e brigade de cavalerie (11e dragons, en garnison à Tarascon; 9e hussards, en garnison à Marseille), commandée par le général Le Lorrain, à Marseille;

2º La 16º brigade de cavalerie (17º dragons, en garnison à Carcassonne: 13º régiment de chasseurs, en garnison à Béziers), commandée par le général de Benoist, à Carcassonne. La revue générale aura probablement lieu le 15 août, veille de la dislocation, sur l'emplacement de l'ancien camp de Lannemezan.

Tous ces régiments se rendront sur le terrain de manœuvres par étapes.

Le 9e hussards est parti de Marseille depuis le 44 juillet; le 44e dragons est parti de Tarascon le 45 juillet.

Le 13e chasseurs a quitté Béziers le 20 juillet; le 17e dragons quittera Carcassonne le 25 juillet.

Le 15e dragons est parti de Libourne le 21 juillet, le 6e hussards de Bordeaux le 22 juillet.

Le 10e dragons a quitté Montauban aujourd'hui 26 juillet; le 9e chasseurs quittera Auch le 29 juillet.

Le 40e dragons sera cantonné à Lannemezan, le 9e chasseurs à Capvern.

Le 15e dragons sera cantonné à Thilhouse et Avezac-Prat, le 6e chasseurs à Labarthe-de-Neste et Escala.

Le 17e dragons sera cantonné à Cuguron-les-Tureilles, le 13e chasseurs à Saint-Laurent-de-Neste.

Le 11e dragons sera cantonné à Villeneuve-Lécussan et le 9e hussards à Franquevielle.

LES GRANDES MANŒUYBES ALLEMANDES

L'empereur Guillaume II assistera aux grandes manœuvres des 8e et 16e corps d'armée, qui se feront en Lorraine, sur le terrain qui, il y a vingt-deux ans, a vu l'armée française opérer au début de la guerre.

Les manœuvres à double action auront lieu du 14 au 17 septembre entre Metz, Thionville et Boulay. Avant ces manœuvres, il sera fait des évolutions de cavalerie et des manœuvres de brigade et de division. L'Empereur assistera également aux grandes manœuvres des 13e et 14e, aux environs de Carlsruhe. Ces corps d'armée simuleront la défense du Rhin contre un ennemi venant de l'ouest.

Chronique Locale

Nous recevons la lettre suivante :

- « Monsieur le Rédacteur,
- » Je fais appel à votre impartialité pour rectifier l'information contenue dans votre numéro d'hier.
- » J'ai décliné toute candidature au Conseil d'arrondissement pour des motifs d'ordre privé.
- » Les électeurs n'ont donc pas eu à se pronuncer sur le choix de l'un ou de l'autre.
- » La candidature seule de M. Milon a été mise aux voix, et acclamée par tous les électeurs présents.

- » Je fais des vœux trop sincères pour le succès de mon ami Milon pour ne pas rétablir la végité
- » Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.
 - » Eug. Coutard. »

M. BACUS

M. Adrien Bacus, chef des gares de Saumur, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite. Au moment où il quitte le service et notre ville, qu'il nous permette d'être l'interprête des sentiments de toute notre population et du commerce en particulier. Il emporte avec lui la sympathie de tous, car pour tous il était conciliant, sans faiblesse cependant pour les intérêts de la Compagnie qu'il était chargé de défendre. Dans les différends qu'entraîne un service aussi étendu que celui des gares de Saumur, son opinion faisait loi et était le plus souvent acceptée par la partie adverse.

M. Bacus, le doyen, nous affirme-t-on, des chess de gares de France, a acquis cette expérience et cette autorité dans sa longue carrière consacrée au service des transports. Il a débuté en 1834 dans la grande administration des Messageries du Midi. Il y est resté vingt années, a rempli pendant cette longue période différentes sonctions, depuis les plus modestes jusqu'au grade de directeur, et a fait preuve d'intelligence, d'activité et d'une sévère prohité.

Le 1er janvier 1854, il est entré dans la Compagnie d'Orléans qui lui a confié aussitôt des fonctions délicates à Bordeaux, comme chef du bureau central, puis sous-chef des gares. Dès 1858, il est envoyé comme chef des gares à Poitiers, et successivement à Tours et à Saumur. Ce qui fait trente-cinq années de grade de chef de gares.

A Poitiers, lisons-nous dans la collection du Journal de la Vienne, M. Bacus s'est distingué en maints incendies, et a fait preuve, en ces différentes circonstances, de courage, de dévouement auxquels le maire de Poitiers s'est plu à rendre un public hommage par la lettre suivante que nous trouvons dans le Journal de la Vienne du 1^{er} décembre 1864. Nous nous faisons un devoir de la publier, dût la modestie de M. Bacus en souffrir quelque peu.

Le Maire de Poitiers, à Monsieur Bacus, chef des gares.

- « Monsieur le chef des gares,
- » Je ne puis résister au désir que j'éprouve de vous exprimer l'admiration que m'a causée votre courageuse conduite dans l'incendie qui s'est déclaré hier soir, vis-à-vis la gare. Un zèle infatigable, un dévouement que rien n'arrête, voilà ce que j'ai remarqué en vous. On était sûr de vous voir où il y avait le plus de dangers à courir, soit sur les murailles ou les toits enflammés, soit au foyer même de l'incendie.
- » Ce n'est pas la première fois, du reste,

que votre courage presque téméraire a été remarqué; ceux qui vous ont vu à l'œuvre, à l'incendie de Ligugé, ont pu apprécier les services que vous savez rendre, alors qu'il y a un malheur à éviter et du bien à faire.

- » Comme premier magistrat de la cité, je suis heureux. Monsieur le chef des gares, de me faire auprès de vous, au nom de la population tout entière, l'interprète de ses sentiments de reconnaissance, et d'y joindre l'expression de ma vive gratitude pour votre belle conduite, digne de tous éloges.
- » Agréez, Monsieur le chef des gares, l'assurance de mes sentiments les plus distinguès.
- » Poitiers, le 29 novembre 1864.

» Le maire, HASTRON. »

Ce premier gage de reconnaissance ne devait pas être le seul. Bientôt le gouvernement lui décerna, pour sa noble conduite dans les sinistres, une médaille d'or de 2° classe, et quelque temps après une seconde médaille d'or de 1° classe.

- M. Bacus emporte également les regrets les plus sincères du nombreux personnel sous ses ordres; tous proclament que sa direction, quoique ferme, n'a jamais cessé d'être paternelle et bienveillante.
- M. Bacus se serait fixé dans notre cité si des raisons de famille et des intérêts ne l'eussent appelé dans l'Aveyron. La société saumuroise eût été heureuse de le compter parmi ses membres les plus aimés et les plus estimés.

CHEMIN DE FEB DE CHOLET A SAUMUR

L'Osficiel a publié la loi autorisant le département à emprunter les 2,588,200 fr. nécessaires à l'établissement du chemin de ser d'intérêt local de Cholet à Saumur. Le département est autorisé à s'imposer extraordinairement, pendant cinquante ans, à parlir de 1893, un centime quatre-vingt-quinze centièmes additionnels au principal des contributions directes.

ENFANT NOYÉ

Hier, depuis midi, le jeune Narcisse Chaillou, âgé de 44 ans, de la rue de Fenet, était avec son grand-père dans le jardin que celuici possède Ile d'Offard. Vers 4 heures, l'enfant et trois camarades de son âge s'éloignèrent et eurent la fatale idée de prendre un bain C'est le côté où la Loire est plus profonde et par conséquent le courant plus rapide. Chaillou ne savait pas nager. A peine à l'eau, le courant l'entraîna et il disparut dans un trou de trois mètres de profondeur.

Ses camarades n'était pas assez sûrs de leurs forces pour lui porter secours, puis, effrayés, ils avaient assez de gagner le rivage. Déjà bien du temps s'était écoulé avant que le danger fût signalé. Deux jeunes gens ont plongé à diverses reprises où l'enfant avait disparu, mais sans résultat.

Ce n'est que vers 6 henres, après dent henres d'immersion, que son corps a été aperçu et retiré vis-à-vis le Marconnier, c'està-dire à 400 mètres de l'endroit où l'enfant s'était mis à l'eau.

L'asphyxie était complète. Le père, employé de chemin de fer à Paris, devait veuir ces jours-ci avec la mère pour assister à la distribution des prix de leur enfant.

2

d'a

dis

SU

bri

des

sep

sio

d'a

I

sac

d'ai

l'au

au l

L

mei

dao

mai

L

Yers

A

d'ar

Mou

Ren

L

sero

COL

MAD

Lus

lant

Péni

l'obj

Surti

man

pren

dong

Les grands parents, on le conçuit, sont dans la plus profonde douleur.

GRAVES BRULURES

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers ? heures du matin, la domestique de M. le capitaine Voisin, rue de la Chouetterie, a été victime d'un accident qui pouvait avoir de funestes conséquences.

S'étant endormie sans avoir pris la précaution d'éteindre sa lumière placée sur une table basse très près du lit, un simple mouvement de cette jeune fille la fit se rapprocher sans se réveiller de la lumière qui mit le seu à sa chemise.

Réveillée par la douleur que lui causaient de vives brûlures, elle se précipita hors du lit et appela au secours. La pauvre fille en alors la présence d'esprit de se rouler dans les couvertures, et parvint à éteindre ainsi le feu qui était à sa chemise. Mais peu à peu les flammes s'étaient communiquées au lit, heureusement privé de rideaux.

M^{me} Voisin avait entendu les appels de sa domestique, mais ne pouvait, hélas l'se porter à son secours, étant elle-même malade assez sérieusement, et les deux jeunes enfants, couchés dans un appartement au-dessous, s'étaient réveillés et étaient transis de peur.

Enfin le capitaine, qui était absent, rentra à ce moment critique, et parvint à éteindre le commencement d'incendie et donner les premiers soins à la malheureuse victime qui souffrait horriblement. M. Voisin alla chercher le docteur Peton, qui vint panser les blessures, assez graves, paraît-il, pour nécessiter au moins deux mois de repos. La cuisse, le côté et les mains de cette jeune fille ont été très atteints. Le médecin est venu hier trois fois faire des pansements et des piqures de morphine pour calmer les intolérables douleurs que causent de semblables brûlures.

On frémit en pensant aux conséquences de cet accident si le capitaine Voisin était arrisé quelques instants plus tard. Non seulement la pauvre fille pouvait être brûlée vive, mais encore l'incendie allait gagner les apparlements inférieurs et causer un immense malheur.

LES GRANDES MANŒUVRES

Voici le programme des manœuvres d'armée et la composition des troupes qui y assisteront:

8 Feulleton de l'Écho Saumurois

LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

A ce moment, un cri se sit entendre. Claire Fournier, qui était devenue de plus en plus pâle, venait de tomber évanouie sur l'épaule de sa mère assise à côté d'elle.

Aussitôt tout le monde se leva. Mariette accourut au coup de sonnette de la comtesse. On fit respirer des sels à la jeune fille, et, tandis que celle-ci revenait lentement à elle, Mar Moulinet se glissa auprès de Mme Fournier.

— Elle est bien sensible, cette pauvre Claire, sit-elle. Serait-ce ce que j'ai raconté tont à l'heure qui l'a impressionnée à ce point?

Mais. Mme Moulinet se sentit tirée par la femme du médecin.

- Taisez-vous donc, dit celle-ci à voix besse. Vous nesarez donc pas que Claire aimait Frédéric, et que c'est pour cela, sans donte, que Maurice...
 - Vous êtes bien naïve, ma chère, répon-

dit Mme Moulinet d'un ton aigrelet, en s'éloignant de Mme Fournier. Je sais bien qu'on a dit cela; mais je voulais m'en assurer, et en apprendre encore davantage.

La femme de chambre avait saisi au passage ce petit dialogue.

En retournant à l'office, elle dit au cocher:

- Vous aviez raison, il n'y a plus de donte.
- Parbleu! fit celui-ci, pour mon compte, j'en étais sûr.

Au salon, dès que Claire fut remise, les visiteurs se retirèrent, un peu dépités. Sans le ridicule évanouissement de cette petite, ils eussent peut-être appris encore des choses intéressantes, ils eussent pu lancer quelques conps d'épingles de plus. Maintenant, il devenait impossible de prolonger la conversation... Mais on prendrait sa revanche une autre fois !

VI.

Depuis plus d'une demi-heure, Maurice était dans le cabinet de M. Dartey, juge d'instruction. Aux questions qu'on lui posait, il était d'autant plus embarrassé de répondre qu'il voyait à chaque instant se dresser devant lui des charges de plus en plus accablantes. D'ail-

leurs, il éprouvait au fond de lui-même plus de révolte que d'humiliation, se demandant comme il pouvait se faire qu'il fût soupçonné d'avoir commis un crime aussi épouvantable que celui dont on l'accusait.

M. Dartey, tout en procédant à son interrogatoire avec la plus parfaite courtoisie, regardait obstinément dans les yeux du prévenu.
Celui-ci, sans se déconcerter, soutenait ce regard fixe et manifestait seulement une profonde
lassitude qui tenait surtout du découragement.
Vainement le magistrat essayait de le remonter par de bienveillantes paroles; le jeune
homme demeurait abattu et muet, plongé dans
de navrantes réflexions.

C'est que, depuis des semaines, il languissait, attendant sa comparution devant le juge
avec l'espoir que son innocence éclaterait bientôt au grand jour, et maintenant que ce moment était venu, il ne trouvait pas les réponses qui auraient pu le disculper. Oh! comme
il avait souffert durant cette affreuse prévention! Et voilà qu'il se sentait menacé de retourner à cette prison infamante, lui qui n'était coupable de rien et qui n'avait jamais
rêvé que de nobles projets et de généreux sacrifices!

A cette douleur venait s'ajouter l'amer regret d'être condamné à un repos stérile pendaut que là-bas tous les fils de France luttaient pour la défense de la patrie.

Et lui devait rester, les bras croisés, impuissant à accomplir son devoir envers ce pass qu'il aimait de toutes les forces vives de son être et que les défaites qui de jour en jour l'affaiblissaient lui rendaient plus cher encoré.

Cependant, il y allait de sa vie peul-elle dans ce procès. Sa vie, il ne s'en soucial guère; mais c'est son honneur qu'il importait de défendre, le nom des siens. Au souvenir de son pere, le rouge de la honte lui montait au visage. Puis une immense lassitude le prenzit il en venait de soubaiter à mourir; la mort lui serait une délivrance. Aussitôt il s'indignait contre lui-même. Cette mort-la serait 100 lacheté, une faillite à l'honneur! Ah! s'il avait pu tomber sur un champ de bataille, sous le balles de l'ennemi, avec quelle joie il e donné son sang! Mais payer de sa tête le crime d'un misérable; lui, innocent, subir k supplice ignomineux, cela étail épouvantable et rien qu'à cette pensée, il lui semblait que son cœur cessait de battre.

Depuis quelques instants, il se livrait i

ge corps d'armée (Tours). — Général Villain; chef d'état-major, général Crétin, 17e et 18° divisions d'infanterie; 9e brigade de cavalerie; ge brigade d'artillerie; 3 compagnies du génie; services accessoires.

es den

Sae

r, c'eq.

fint se.

emplojé

10 TIO

distr-

out days

Yers ?

le capi-

victime

(anester

precan.

ine table

livement.

ner sans

feu à sa

ausaien

hors du

fille en

ler dins

ainsi le

peu les

it, hen-

3 de 81

porter i

e asser

Ls, cou-

s étaient

, restra

indre le

les pre-

tti soul-

rcher le

essares,

iter m

le olle

été trè

ois fois

de mar

louleurs

ences de

t arme

ement la

e, mais

bbarte.

80 Dial-

es 1 af-

y assis-

mer re

ile per-

ullaieol

impuis.

ce pays

de 500

en jour

encore.

ent-ëm

30UCI

nportall

venir de

otait av

prenail;

mort lai

odigezil

il 2731

3005 lei

tete le

subit k

aplable

ail 4

ilia Co

12e corps d'armée (Limoges). — Général de Lamay; chef d'état-major, colonel Graff, 23e et 21e divisions d'infanterie; 12e brigade de cavalerie; 42e brigade d'artillerie; 3 compagnies du génie; services accessoires.

Divisions mixtes. — Le 17e corps (Toulouse) mobilisera une division mixte d'infanterie, qui sera transportée par voie ferrée sur le théâtre des grandes manœuvres et affectée au 12e corps a partir du 12 septembre au soir.

Le 5e corps (Orléans) fournira, dans les nêmes conditions, une division mixte au 9° corps.

A la date du 12 septembre, chaque corps d'armée de manœuvres sera donc formé à 3 divisions au lieu de 2.

Le général de Cools, membre du Conseil supérieur de la Guerre, sera le directeur des manœuvres.

La concentration aura lieu du mardi 30 août au samedi 3 septembre; les manœuvres de brigades isolées ou de brigades contre brigades auront lieu du dimanche 4 au mardi 6 septembre inclusivement.

Le 7 septembre, repos. Les divisions auront été concentrées la veille.

Les 8 et 9 septembre, manœuvres de division contre division et concentration des corps d'armée à l'issue de la manœuvre du 9.

Le 12º corps sera cantonné à Château-Ponsac, Bessines et Fromental.

Les 10 et 11 septembre, les 9 et 12 corps d'armée marcheront à la rencontre l'un de l'autre. Le quartier général du 12 corps sera au Dorat les 10 et 11.

Le 9° corps atteindra, le 11, les cantonnements de Lathus, Bourg-Archambault, etc., dans la direction de Montmorillon; le 12e corps, marchant dans cette même direction, cantonnera, le 11, à Thiat, Azat-le-Riz, etc.

Le 12 septembre, combat des deux corps vers Lathus.

A la suite de cette rencontre, les deux corps d'armée, se déplaçant latéralement, se rendront sur la rive gauche de la Gartempe : le 9e à Moulines, Plaisance, etc., le 12e corps à Saint-Remy, Adriens, etc.

Le 12 septembre au soir, les corps d'armée seront, comme nons l'avons dit, rejoints par leur division mixte : la division mixte du 12° corps rejoindra à l'Ile-Jourdain, et son régiment de cavalerie à Moussac.

La division mixte du 9° corps rejoindra à Lussac-les-Châteaux.

Le 13 septembre, repos.

L'armée comportera alors six divisions d'infanterie et six régiments de cavalerie.

Les manœuvres à double action recommen-

ceront les 14 et 15 septembre, vers Moulines, Plaisance et Moutmorillon.

Le vendredi 16, revue à six kilomètres au sud de Montmorillon.

Le soir, les divisions mixtes des 17° et 5° corps seront transportées par voies ferrées dans leurs régions respectives.

UN ANCÊTRE

L'Intransigeant s'est également occupé des ancêtres de M. Alfred Quesnay de Beaurepaire. Notre compatriote lui a demandé une rectification que l'Intransigeant n'a pas accueillie; voici le motif qu'il invoque:

* Nous recevons de M. Alfred Quesnay de Beaurepaire, ancien capitaine d'infanterie, une lettre dont il nous demande l'insertion, en se fondant sur un article parn dans l'Intransigeant, sous ce tire: Un ancêtre malgré lui, et en invoquant la loi de 4884 sur la presse.

» Le signataire de cette lettre se méprend : pour que le droit de réponse lui fût acquis, il faudrait que nous l'enssions pris personnellement à partie.

• Or, dans l'article anquel il fait allusion, non seulement il n'est pas nommé, mais il n'est ni désigné, ni visé, même indirectement, pour cette excellente raison que nous ne le connaissons pas.

» Sa réclamation est donc, au point de vue légal, aussi peu fondée que possible, et nous ne sommes nullement astreints à publier une lettre dont la forme est d'ailleurs inacceptable.

» Si M. Alfred Quesnay de Beaurepaire voulait affirmer — ce qui est évidemment son but — que ses enfants et lui sont les descendants directs de François Quesnay, le médecin de Louis XV, il pouvait nous demander l'insertion de sa déclaration. Mais nous tenons à constater que si nous l'avions accueillie, c'eût été tout à fait bénévolement, et non pas en vertu d'un article de loi dont il ne saurait réclamer le bénéfice. »

Courses de Longué

Quelques erreurs se sont glissées dans le programme des courses de Longué qui auront lieu, le dimanche 44 août, sur l'hippodrome d'Avoir.

LE PRIX DES ÉLEVEURS n'est pas ouvert aux chevaux de tout âge et de toute provenance, il est pour chevaux de trois ans nés et élevés en France.

LE PRIX DES SOUSCRIPTEURS est pour tous chevaux de quatre ans et au-dessus qualifiés hacks et hunters et aussi pour tous chevaux de quatre ans et au-dessus, non qualifiés hacks et hunters, mais à réclamer pour 3,000 francs.

CHOLET. — Elections municipales. — Ont été élus au scrutin de ballottage du dimanche 24 juillet :

Conservateurs, 4; républicains, 1; socialiste, 1.

Résultats des scrutins des 17 et 24 juillet : Conservateurs, 10; républicains, 10; socialistes, 7. — Total, 27.

Les quatre conservateurs élus dimanche sont : MM. Loyer, Coignard, Ganltier et Sourice, dans la première section.

Honneur aux habitants de Cholet!

ASSASSINAT DANS LA VIENNE

Nous avons annoncé hier la découverte d'un cadavre dans la commune de Chouppes.

Voici de nouveaux renseignements sur cet événement :

« Le cadavre du nommé Ameteau, àgé de 78 ans. demeurant chez son gendre, M. Dubois, au Petit-Neuville, a été trouvé dans un canal demi-circulaire, appelé le Lac, à 1 kilomètre du bourg de Chouppes, et près du bois du Cerceau.

Informée de cette découverte, la gendarmerie de Saint-Jean-de-Sauves se transporta sur les lieux, accompagnée de M. le docteur Lecointre, de Mirebeau.

Le corps paraissait avoir séjourné quelque temps dans l'eau; en face du cadavre et daus un fossé se trouvaient les deux sabots et le chapeau d'Ameteau; près du bord de l'eau et plus avant dans l'eau, étaient piquées deux béquilles.

Après examen, M. le docteur Lecointre a constaté plusieurs plaies derrière la tête, à l'oreille droite, sous le menton, au-dessous de l'œil droit et au niveau de la paupière gauche.

Le parquet de Loudun s'est transporté sur les lieux et a ouvert une enquête : l'autopsie a établi que le vieillard avait reçu un coup de feu dans la figure avant d'être jeté à l'eau.

Cinq fusils et un pistolet ont été saisis chez divers habitants de la localité.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

TOURS. — La santé du capitaine Deslandes. — L'état de M. le capitaine Deslandes (et non de Lalande), du 25° dragons, victime de l'accident arrivé an camp du Ruchard, est satisfaisant. Toute complication paraît désormais écartée.

L'AFFAIRE WILSON

L'affaire Wilson viendra devant la Cour d'appel d'Orléans le 9 août prochain.

Etat civil de la ville de Saumur

MARIAGE

Le 25 juillet. — Jean-Baptiste-Joseph-Marie Robert, employé de commerce, a épousé Marie-Madeleine Larchevêque, sans profession, tous deux à Saumur.

Le 23 juillet. — Emílie Jaunay, chapeletière, 26 ans, à l'Hôpital; — Narcisse Chaillou, 44 ans, rue de Fenet.

DECES

Marché de Saumur du Samedi 23 Juillet

Froment-commerce,		Bœuf ou vache, le kil.	1	60
l'hectolitre	18 25		1	60
id. halle (movenne)		Mouton -	2	40
Méteil —		Porc -	1	60
Seigle —		Poulets la couple	3	50
Urge -		Dindonneaux —	11	_
Avoine —		Canards —	4	
Sarrasin —	- 11.0	Oies —	- 8	_
Haricots blancs —		Beurre le kilog.	2	50
Haricots rouges—		Œufs la douzaine		95
Fèves —		Foin, la charretée de		
		"On Liber	100	
Noix —	14 50	780 kilog		
Châtaignes		Luzerne —	100	_
Sel les 100 kil.	15 -	Paille -	37	_
Son —	13 -	Huile de noix, 50 kil.	130	
Pommes de terre,	5504	Chanvre 1re qualité		
la barrique,	10 -	les 52 kilog, 500	_	_
Farine, la culasse de	10	id. 20 —		_
157 kilog.	54 —	id. 3e	100	
	54 —			
Pain 1re qual., le kil.		Charbon de bois, les		
id. 2e id. 0f. 33 33		100 kilog.	16	-
id. 3eid.0f. 31 88		Charbon de terre -	4	50
				m

Qu'est-ce qui fait

La supériorité de la Lotton du Dr Roff, pour les soins et l'entretien de la chevelure? C'est qu'elle a été inventée par le Dr Ross, dont les travaux scientisques sur l'hygiène de la toilette ont fait sensation dans le monde entier, et qu'elle est préparée par un pharmacien bien connu du monde médical et du public de tous les pays, M. Mario Lechaux, pharmacien, à Bordeaux. Le slacon 3 fr. Dépôt général, maison du Dr ROFF, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

Dépositaire à Saumur : Machet, coiffeur-parsumeur, 1, rue d'Orléans.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies,
Douleurs et Crampes d'Estomac
SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

SIPOP Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Fani
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEUX

EAU DE VIE BLANCHE

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

 Marmande
 42 degrés...
 4.50 le litre

 Montpellier
 45
 — ...
 4.75
 —

 Armagnac
 50
 — ...
 2.00
 —

Verre compris.

|| Par quantité de 6 litres : Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

pénibles pensées, quand le juge d'instruction, d'un ton doucereux, lui dit :

— Je vous en prie, monsieur, veuillez bien réfléchir. Il est impossible que vous ne trouviez pas à opposer aux accusations dont vous êtes l'objet des arguments plus convaincants; le système de dénégations dans lequel vous vous renfermez ne saurait satisfaire la justice. C'est d'ailleurs celui que tous les prévenus — et surtout les coupables — emploient. Je ne demande pour ma part qu'à vous croire innocent, et je serais très heureux si vous pouviez me fournir pour votre défense la moindre des prenves.

donner? Je ne puis vous répéter que ce que je vous ai déjà dit, c'est que s'il y a un crime de commis, je ne snis pas l'assassin, que j'aimais la victime comme un frère; je ne puis vous donner aucun autre renseignement.

— Soit, fit M. Dartey; mais vous pouvez lout au moins fournir quelques explications à propos de ce conteau à votre chiffre qui a servi à commettre le meurtre et que l'on a trouvé près du cadavre.

Le jeune homme soupira et resta silencieux. Pendant un instant on n'entendit que le grincement de la plume du greffier et le tictac monotone de la pendule.

— Tout à l'heure, reprit le juge, vous m'avez dit que vous supposiez que cette arme vous avait été dérobée.

- Assurément, puisque je ne l'avais prêtée à personne.

— Vous n'aviez pas remarqué sa disparition?

- Non.

- Où se trouvait-it habituellement, ce couteau?

— Dans une conpe, sur la cheminée de ma chambre.

- Yous ne vous en serviez pas souvent?

— Rarement, monsieur, je l'avais emporté une fois à la chasse, mais c'était pour moi plutôt un objet de luxe que d'usage.

— Si on vous l'a dérobé, vous avez pourtant dû remarquer qu'il n'était pas à sa place habiuelle? Rappelez-vous...

Je n'y ai pas fait attention... Cependant
je me souviens de l'avoir vu deux jours avant
le crime.
Quelles personnes avaient contume d'en-

trer dans votre chambre?

— Mon régisseur y venait souvent. Mais ce

n'est pas lui que je soupçonne de ce vol, à moins que...

- A moins que?...

A moins qu'il ne se soit suicidé.

— Non, cette hypothèse est inadmissible. Le rapport médical établit formellement qu'il y a eu assassinat.

- Personne, du reste, n'entrait dans mon appartement, si ce n'est mon domestique.

— Bien, je l'interrogerai. Mais, monsieur, entre autres coïncidences qui se tournent contre vous, il y a celle-ci, c'est que vous vous trouviez dans le bois à l'heure même où le crime a été commis.

— C'est vrai, j'avais rendu visite à M. Fournier. Mais pour revenir j'ai pris le chemin du Grand-Chêne.

- Quelqu'un vous y a-t-il rencontré?

— Non. M. Fournier n'a pu me le voir prendre, car il m'a quitté à sa porte et je suis parti seul.

- Vous alliez souvent chez M. Fournier?

- Oui, c'est notre plus proche voisin.

- Et vous deviez épouser sa fille ?

— Oh! c'était là un projet vague encore et qui ne devait pas se réaliser de sitôt.

- Pourtant, c'était, paraît-il, un grave sujet

de jalousie entre vous et M. Vatrin.

Maurice leva vers le magistrat un regard étonné.

— Un sujet de jalousie, répéta-t-il, je ne comprends pas.

— On assure que votre régisseur était votre rival.

— Dans ce cas, on est mieux informé que je ne le suis moi-même. J'ai toujours vécu en très bonne intelligence avec Frédéric qui était autant mon ami que mon intendant, et jamais il n'a été question entre nous de mademoiselle Fournier.

— C'est possible: vous pouvez avoir vécu, comme vous le dites, en fort bonne intelligence jusqu'au jour où, l'amour s'en mêlant, vous avez été poussé par un moment de jalousie...

- Cela n'est pas, monsieur; encore une fois, je jure que je suis innocent.

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR Séance du 24 Juillet 1892

Versements de 198 déposants (59 nouveaux), 36,574 fr. 94.

Remboursements, 18,742 fr. 67.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Chateau des REAUX

VENDRE (Indre-et-Loire) A & h. de Paris STYLE RENAISSANCE

Avec parc, douves, prairies, vignes, et corps de ferme, contenance 20 hectares, tenant à la gare de Port-Boulet.

S'adresser à Me THYRAUD, notaire à Songeons (Oise).

Etude de Me BRAC, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M. BRAC, notaire,

Le Jaudi 11 Août 1892, à 2 heures

D'UNEPROPRIETE

AU BOIS-BRARD (SAINT-FLORENT),

Comprenant: deux maisons, entrée par un porche couvert, avec jardin bien affruité.

Le tout contenant 8 ares et enclos de murs.

Jouissance de suite.

S'adresser, pour traiter et visiter, à M. BRAC, notaire.

Etude de Mº AUBOYER, notaire à Saumur.

A CENDICE

AU PAIR

4 Obligation de 500 fr. 3 4/2 0/0 1894 de la Ville de Saumur.

Atelier de Monuments Funèbres En face le Cimetière.

RUECHE Fils

SCULPTEUR

Spécialité de Monuments en granit. PRIX MODERÉS

Nota. - M. RUÈCHE, n'ayant plus de magasin rue Beaurepaire, nº 16, prie ses clients de s'adresser même rue, même numéro, ou à son atelier, pour lui confier leurs commandes. Il continuera, comme par le passé, à apporter tout le soin nécessaire à ses travaux comme solidité, et aux meilleures conditions. (542)

A LOUER OU A VENDRE

PRÉSENTEMENT

En totalité ou par parties UN VASTE

Etablissement d'HORTICULTURE

Situé à Saumur, rue Fardeau et rue de Bordeaux.

Trois Grandes serres et une serre de multiplication, avec leurs chauffages. Installation d'eau de . Loire dans tout l'établissement.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. JOUY-LAROSE, rue Fardeau, on à Me BRAC, notaire à Saumur.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

Occupé par le Magasin de Lingerie de Mue TAILLARD.

S'adresser à Mile DAVEAU. rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 45,

Précédemment occupée par M. le docteur Gérand, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien affruité et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDEE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

UN CLOS

D'une contenance de 70 ares Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin,

Situé au Pont-Fouchard. S'adresser à Maie Ve Couralieau.

LOUER Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'Orphelinat Saint-JOSEPH.

IN JEUNE HOMME finissant ses de classes demande une place pour être groom et apprendre à être valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.



DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. PLAIES OULCERES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres Le traitement ne dérange sul-Le traitement de carrange au-iement de travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième our, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENGRMAND, Médecio-Spécialiste Ancien Aide-Nojor des Hopitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Cevents, gratuites par Corresper

EPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre: 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre en donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50. Citronnade rafraîchissante et très hygiénique: le litre 3 fr. 50; le 1/2 litre 2 fr.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75. Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix: Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

ris la couleur et l'éclat de la jeunesse. Il ne poisse pas. Le SUBLIMIOR arrête la chute des cheveux et guérit les pellicules. LE NIGER de HARRIS rend instantanement aux cheveux et la la BARBE leur nuance primitive. Une application tous les 15 jours suffit. — LE NIGER, 46.50. CHEZ PRINCIPAUX COIFFLINS, PRIFUREIRS ET PHARMACIENS.

Grande Liquida

CAUSE DE FIN DE BAIL

Tenu par DAVEAU, Doreur Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravores et Aquarelles de tous les Edileurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — OBJETS D'ART.

Liquidation sans Précédent

LIGNE

Saumur, imprimerie de Paul GODET.

D'ORLÉANS

Juillet 1892

PARIS - SAUMUR - BORDEAUX Mixte | Mixte | Expr. | Omn. | Omn. | Expr. | Expr. | Omn. STATIONS matin matin matin matin soir 7 55 12 50 7 55 8 30 11 25 9 34 10 12 2 48 9 41 10 12 1 33 Paris 6 m Chartres 58 8 17 30 Château-du-Loir 40 49 5 56 20 15 Noyant-Méon 6 6 Linières-Bouton 29 6 16 Vernantes 43 41 6 33 1 28 3 SAUMUR (Orl. (arrivée) 8 34 2 29 6 53 1 44 (départ) 22 Nantilly (arrivée) SAUNUR (Etat 4 35 4 11 7 12 (arrivée) 6 50 (départ) 8 32 2 12 32 12 38 8 37 Nantilly (départ) 4 23 43 7 4 23 8 43 4 29 8 49 4 37 8 56 5 1 9 18 5 51 10 10 9 1 12 22 8 Chacé-Varrains 8 47 9 1 7 16 Brézé-Saint-Cyr 12 47 2 15 2 44 4 30 2 25 2 52 4 39 1 28 9 41 2 2 10 18 7 40 Montreuil-Bellay 8 24 3 Thouars Niort Be

LIGNE

STATIONS	Mix mat	in	Mix	tin	Mi: ma	xte tin	Ex ma	or. tin	Min	kte ir	Un ma	in. tin	Se	mi tsr	Mix soi	te r	Ex	pr. ir	Ex	oii
Nantilly (arrivée)	8 9 9 10 10	25 35 40 59 11 16	6 7 7	5 56 17 26 31		12	5 9 10 12 1	40 9 51 45 7	1 2 2 3 3	35 39 53	8 11 2 4 5 5 5	25 40 7 28 4 18 25	2 5 5	36 6 48 3	9 9	23 18 26 36 11	X	24104	9 11	1
SAUM UR (Etat) (arrivée) (départ) Nantilly (départ) SAUM UR (Orl.)	10	23	777	46 25 36	ma 11	tin 5 15	X	47.0	3 2 3	16 54 6			6 6 6	26 5 16	9 !	55); W			
(arrivée) (départ) Vivy Blou Vernantes			778888	11 20	11 11 11 11 12	23 35 49 58 11			303333	14 18 30 36 49	5 6 6	39 57 6 19	6 6 7	29 43 52 6		UG.	11 11		12 12	
Linières-Boutou Noyant-Méon Château-du-Loir Chartres Paris			8 9 10 2 5	46 1 22 47	12 12 1	23 36	2 3 5 7	15 56 30	5 9 11	20	12	31 45 58 4 27	7 8 12 3	18 31 48 45 5 tin			11 12 3 5	44 33 33 10	1 4 6	

Sordeaux		9 56 4 22 soir matin		4 56 Pa	ris		5 55 soir		7 30 11 20 soir soir	2 27 matin			5 10 matin		Varennes Saumur
	SAUMUR — PO	rt-boulet —	CHINON	POITIERS-	- MONTREU	IL— DOU	É—ANG	ERS	ANGERS-I)OUĖ	MONTR	EUIL-	POIT	IERS	Saint-Ma Saint-Clé Les Rosie
STATIONS	Mixte Mixte Mix matin matin so	STATIONS		Mixte soir stations	Mixte Mix matin mat	te Marc. in matin	Omn.	Mixte soir	STATIONS		Mixte matin				La Ménit Angers Nantes
Sammur Port-Boulet Lhinon	8 40 12 25 7	31 Chinon 5 Port-Boulet 29 Saumur		9 3 9 45 Poitiers 0 32 Moncontour Loudun		5 6 45 11 10 47 12 1 39	2 34 3 56	9 36 E	dartigné Doué	6 1 6 24	8 32 1	1 54	1 20 1 42	6 15 7 54 8 23	(001 SEE
	SAUMUR	- BOURGUEIL		Montreuil (ar.)		19 3 14 27 4 5	5 8 1	10 15 B 10 39 k	e Vaudelnay	6 32	9 15 1	2 16	1 57	8 43	La Flèche Clefs
STATIONS	Omn. Omn. On soir 7 52 11 16 4	oir STATIONS	matin soir	Omn. le Vaudelnay soir Baugé Doué	7 2 9 7 14 9	39 4 30 51 4 53 58 5 43 20 6 33	5 30 1	11 1 11 8 L	lontreuil (ar.) — (dép.) oudun loncontour	8 24 8 56		1 31 1 14 6 10	2 21 3 10 3 43	9 22 10 13 10 44	Baugé Jun elles Les Hayes Longué
yanmar yangan yanmar yanmar yanmar	8 44 1 10 5 8 54 1 20 5	10 Port-Boulet	8 15 12 33	3 30 Martigné 3 40 Angers 4 5	9 12 11 mati	5 9 12 n soir	7 22 1 soir	2 29 P	oitiers	10 33 matin de dén		0 40 soir	5 22 soir	12 8 matin	Vivy Saumur
			1	es heures indiquées	dans ces	tableaux	sont to	onlour2	163 HC0103	ac acp	us 29 d 3	TOSTA	и шин	MUUIIS	constant

NA	NTES -	- ANG	GERS -	- SAUM	IUR —		s-p		
Shamey de	Omn.	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Expr.	Direct	mixt
STATIONS	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3		1 2 3	1 2 mati
13 PROME	matin	matin	matin		5011	soir	soir	soir	щас
Nantes d.		8 25	8 52	12 7	3 5		7 35	11 5	
м,	matin	matin	matin	soir	soir	- 79	SOIT	matin	
Angers di.					4 55	5 10		1 16	
La Ménitré		10 49		3 42	5 20		10 1		2 2
Les Rosiers		10 56		3 52))	6 13		ю	
St-Clément	7 26	»	12 40	3 59	»	6 22	»	ħ	,
St-Martin	7 33	ע	12 45	4 7		6 31	, 0	0 19	3
Saumur ar.	7 46	11 11	12 55			6 48	10 24	2 13 2 16	
- d1.	7 52	11 16	1 1				10 30		0
Varennes	8 05	11 26				7 16	10 *0	2 38	3
Port-Boulet	8 20	11 35					10 50	3 9	
Langeais	8 59	11 55				-	11 16		
Tours arr.	9 42	12 33					11 48	10 39	
Paris arr.	4 28	4 48	9 30		11 59				mat
2012 100	soir	soir	soir	matin	soir	8011	matin		
PAI	RIS —	TOUR	$\bar{s} - s$	AUMUR	-AN	GERS	— NAM	VIES	Ç.
Unather V	E.E.C	Omn.	Direct	Expr.	Omn.	0mn.	Expr.	Mixte	LXI
STATION	vs	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 7 3	1 4 0	nal
	170		matin	soir	soir	SOIF	matin	matin	11 5
Paris (d	lépart)	11 20		9 25	11 45	11 5	8 25	1	
(0	opart)	soir	soir	matin	matin		matin	matin	soll 2 a
Tours (c	lépart)				4 51	7 15		10 40	3 3
Langeais	.cpuit)	6 21	9 30			8	12 40	11 35	3
Port-Boulet	FIFT	6 52			6 18	8 37	b	12 17	0 0
Varennes	111123		10 19		6 29	8 49		12 39	1
Saumur (a	rrivée)			2 54	6 40	9 2	1 12	12 57 1 30	1
	départ)				6 49	9 8	1 16	10	9
Saint-Martin	n	7 34			7 1	9 22	υ	1 56	,
Saint-Cléme		7 40		D	7 7	9 29	9	2 5	1 3
Les Rosiers		7 48		p	7 14	9 37	1 26	2 20	13
La Ménitré		7 59				9 47	1 36	3 21	15
	rrivée)			3 54		10 36		6 13	6 4
	rrivée)			5 52	CHARLES	1 19	3 50 soir	SOIL	1102
	- 27	soir	soir	matin		soir	SOIL		
del Sur	- 210	LA	FLEC	HE A	SAUM	UR	MARK.		50tr
THE PARTY	imatin	matin	1	10	R. 1. 21	(TATES	matin	soir 1 22	7 3
La Flèche		10 2		5	Saum	ur	5 30	1 43	- 1
Clefs		10 40			Vivv	STI DE	5 43	2 5	1
Baugé	7 52				Long	ié	5 54	4, 0	8
Jun elles		3 11 3			Les H	ayes	6 6	2 27	8
an onos	1 0	11.		73 11	100,000	lac	b 0	4 2	0 2

Jumelles

0

Baugé Cless

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifie par l'imprimeur soussigné.

contraires.